
	REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE		Envoyé en préfecture le 21/06/2024 Reçu en préfecture le 21/06/2024 Publié le Délibération ID : 033-895134674-20240619-20240204-DE
	Conseil d'Administration du 19 juin 2024	N° 2024/02/04	

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 juin, le Conseil d'administration de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole, dûment convoqué le 6 juin 2024, s'est assemblé au 3 avenue Jacqueline Auriol sur la commune de Mérignac, sous la présidence de Madame Sylvie Cassou-Schotte, Présidente du Conseil d'administration.

Etaient présents à la séance :

Madame Sylvie Cassou-Schotte, Monsieur Gérard Chausset, Monsieur Jean-Claude Feugas, Monsieur Guillaume Garrigues, Madame Anne-Eugénie Gaspar, Monsieur Maxime Ghesquière.

Excusés ayant donné procuration :

Madame Maïté Cazaux ayant donné procuration à Madame Anne-Eugénie Gaspar, Monsieur Daniel Delestre ayant donné procuration à Monsieur Maxime Ghesquière, Monsieur Laurent Guillemin ayant donné procuration à Madame Sylvie Cassou-Schotte, Madame Zeineb Lounici ayant donné procuration à Guillaume Garrigues.

Était absent :

Monsieur Fabrice Moretti.

LA SEANCE EST OUVERTE A 09h00



PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2023 DU SERVICE DE L'EAU POTABLE, DU SERVICE DE L'EAU INDUSTRIELLE, DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET DE LA REALISATION DES PRESTATIONS ANNEXES AU TITRE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DE LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Régie de l'Eau Bordeaux Métropole a été créée le 18 décembre 2020 par délibération du conseil métropolitain pour l'exploitation des services publics de l'eau (eau potable et eau industrielle) et de l'assainissement non collectif au 1er janvier 2023.

La Régie de l'Eau Bordeaux Métropole et Bordeaux Métropole sont liées par un contrat d'objectifs d'une durée de 5 ans. Ce contrat organise, d'une part, la relation entre Bordeaux Métropole, Autorité Organisatrice, et son opérateur, la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole, et fixe, d'autre part, les conditions dans lesquelles la Régie assure la gestion et la responsabilité globales dans l'exploitation technique et commerciale des services. Le contrat d'objectifs précise également le contenu attendu du rapport annuel d'activité.

Le présent rapport a pour objet de présenter le rapport d'activité 2023 de la Régie.

I) Service public de l'eau potable

➤ Chiffres clés

L'année 2023 marque la première année de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole s'accompagnant de nombreux enjeux : continuité des missions du service public, mise en place du système d'information, maintien de la relation avec les usagers (abonnement, relève, facturation, encaissement, ...), ...

Toutes ressources confondues, 56,53 Mm³ (hors ARPOCABE) ont été prélevés en 2023 contre 57,75 Mm³ en 2022, soit -2,11%.

La population desservie a augmenté de près de 11 600 habitants (ce qui représente une augmentation de +1,15% par rapport à l'année précédente), portant le nombre d'habitants desservis à près de 792 700 habitants sur les 23 communes du service d'eau potable de Bordeaux Métropole. Cette augmentation de la population desservie se traduit en parallèle par une augmentation du nombre d'usagers par rapport à l'an précédent (+1,03%).

L'année 2023 a connu le jour de pointe de consommation le 31 mai au cours duquel 171 097 m³ ont été distribués. Ce volume est bien inférieur à la capacité de mise en réseau en eau conforme (202 647 m³ avec les effets booster) : aucun levier n'a été utilisé pour satisfaire la consommation métropolitaine le 31 mai 2023. Le jour de pointe 2023 est bien en-deçà des pointes de 189 619 m³ en 2022 et 184 792 m³ en 2021.

Le rendement primaire de l'année 2023 s'établit à la valeur 97,78 %, pratiquant des pratiques de gestion et la maîtrise des pertes en eau en amont du réseau de distribution.

Le rendement global du réseau de distribution est de 80,99% (contre 80,84% en 2022).

➤ Faits marquants de l'année 2023

Continuité de service

La Régie de l'Eau Bordeaux Métropole est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2023. Continuité de service et relation de proximité sont les deux piliers qui ont porté la centaine de collaborateurs qui, au quotidien, accompagnent les plus de 305 000 abonnés du service de l'eau. Ainsi, sans aucune rupture, le service a poursuivi son activité dans un contexte de changement notable pour les équipes. Dans les activités de facturation notamment, elles ont su rassurer les abonnés dans leurs démarches administratives nouvelles et sources, parfois, d'inquiétudes face au changement dans les procédures d'encaissement et de recouvrement qui répondent désormais aux normes de la gestion du Trésor public.

46% des clients remensualisés à la fin du mois de décembre

82% des clients satisfaits et très satisfaits des services de la régie

97 %, c'est le % de réponses définitives aux demandes écrites des usagers dans un délai de moins de 30 jours

Nouvelle structure tarifaire

Dès sa création, la Régie de L'Eau Bordeaux Métropole a souhaité, impulser une réflexion sur la tarification pour la repenser dans une approche plus sociale et plus environnementale. L'année 2023 a été consacrée à ce vaste chantier qui a abouti, en novembre 2023, au vote à l'unanimité, d'une nouvelle structure tarifaire. Celle-ci s'est définie sur la base d'un diagnostic de territoire associé à de nombreux échanges avec les parties prenantes : les acteurs de l'accompagnement social, le groupe élu « eau » de Bordeaux Métropole, les études de fond du CESE (conseil économique, social et environnemental).

Sur la base de données de cadrages socio-démographiques du territoire permettant de dessiner un portrait sociétal juste de l'abonné sur la Métropole bordelaise, la nouvelle structure tarifaire est composée d'un tarif unique avec

- Une baisse de la part fixe de 30%
- Une baisse des frais d'accès au service de 50 à 15 euros

In fine, cette nouvelle tarification, applicable dès le 1^{er} janvier 2024, vise à garantir une plus grande équité dans l'accès à la ressource en eau et favoriser des comportements plus écoresponsables avec une politique plus incitative sur la réduction de la consommation d'eau (puisque la part variable est calculée en fonction du volume d'eau réellement consommé).

Champ captant des landes du Médoc

Au 1^{er} janvier 2023, la régie a repris la maîtrise d'ouvrage du projet Champ captant des landes du Médoc. Ce projet, porté à l'origine par le Sage Nappes profondes de Gironde (le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) engage non seulement la régie mais aussi l'ensemble du territoire girondin puisqu'il va bénéficier à 9 Girondins sur 10. C'est bien la combinaison du risque de surexploitation de la ressource dans l'éocène et du risque de l'insuffisance et de la qualité de la ressource sur notre territoire qui a mis en avant le besoin de ressources de substitution.

L'année a été rythmée par la mise en place d'outils marché structurants pour la conception technique du projet, la conduite des études environnementales et la constitution des dossiers réglementaires. Les inventaires écologiques ont été initiés et les études d'avant-projet lancées. Le travail d'actualisation du modèle hydrogéologique Phonème a été engagé avec le BRGM ce qui se traduit concrètement par une vaste collecte de données auprès des acteurs locaux. Parallèlement, la gouvernance du projet s'est consolidée avec la tenue du 2nd comité de suivi

le 16 juin 2023, et de nombreux échanges avec les acteurs du territoire et les acteurs solidaires du projet, appuyée par le déploiement d'outils de communication sur le site de la Régie, lettres d'information).

2023 a vu l'émergence de l'observatoire des landes médocaines copiloté par le PNR Médoc et le Siabvelg, pour lequel la Régie contribue fortement financièrement. Cet observatoire a d'ores et déjà pu lancer l'expertise du modèle Phonème et l'étude Bécheler de l'AMAF, attendues par les acteurs médocains.

La régie a acté certains nouveaux process pour réinventer des modes de production

Le 27 septembre 2023 a marqué l'inauguration de l'installation de Biométhanisation de la station d'épuration de Clos de Hilde

► Réutiliser les eaux usées traitées à Eysines

La station d'épuration Cantinolle à Eysines est la première de Gironde à être équipée d'un système de réutilisation des eaux usées traitées, grâce à un système de filtration à deux niveaux. L'eau usée traitée qui en ressort n'est pas potable mais de qualité de suffisante pour être utilisée pour le nettoyage ou l'irrigation.

► Chauffer les bâtiments grâce aux eaux usées à Bègles

Grâce à l'installation d'un épurateur de boues, les bâtiments de la station d'épuration Clos de Hilde à Bègles peuvent désormais être chauffés grâce aux boues produites lors du traitement des eaux usées.

Le principe : les eaux usées arrivées dans la station d'épuration sont nettoyées et les déchets récoltés (appelés « boues ») sont digérés par des bactéries qui émettent du gaz. Après avoir été épuré, ce gaz devient du méthane qui peut être réinjecté dans le réseau de Régaz. L'unité a produit 16 GWh au cours de l'année 2023 et pourra produire jusqu'à 30 GWh lorsque la STEP atteindra sa capacité nominale de traitement. Au 31 décembre 2023, l'unité avait injecté 1 498 000 m³ de biométhane dans le réseau de gaz naturel afin de chauffer des logements (soit l'équivalent de 8 000 logements).

Pour une approche globale de l'exemplarité : coconstruire un plan d'économies d'eau post-compteurs ambitieux et concerté

Dans un contexte de fragilité croissante entre besoins et ressources en eau et après un été 2022 particulièrement chaud, la régie a posé en 2023 l'enjeu de la gestion durable de la ressource sur ses fonds baptismaux pour pouvoir, dès sa création, porter une politique proactive dans ce domaine avec des actions concrètes de réduction des consommations. De façon concomitante et pour faire face à l'ampleur de la vulnérabilité du bassin hydrographique, l'agence de l'eau Adour-Garonne a lancé en 2023 un appel à projets, « Economies et efficacité de l'eau », dans lequel la régie s'est tout naturellement inscrit en se portant candidate et en assurant le pilotage d'une réponse concertée avec plusieurs acteurs majeurs du territoire : Bordeaux Métropole, la Ville de Bordeaux, la Ville de Mérignac, la Ville de Saint-Médard-en-Jalles et la Ville de Bègles.

Le plan économies d'eau, qui a été retenu par l'Agence de l'eau, entend offrir une réponse globale de réduction en intervenant sur les usages et comportements de tout type de consommateurs. L'année 2023 a été consacrée à la définition d'un plan d'actions ciblées par typologie d'usager pour s'assurer des réductions durables des consommations unitaires en eau potable sur le territoire métropolitain. Ce travail s'accompagne d'une analyse sur la donnée de consommation afin d'en améliorer la connaissance et pouvoir développer une méthodologie de suivi pour mesurer dans le temps l'efficacité des actions déployées.

Un plan fuite ambitieux

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le



ID : 033-895134674-20240619-20240204-DE

Chaque année, la moitié du réseau (1 500 km) fait l'objet d'une recensement s'établissant au travers d'un maillage de 850 capteurs installés sur le territoire métropolitain. Le réseau de 3 500 km est vieillissant ce qui requiert un renouvellement annuel planifié. Mais il est également sensible aux variations de température : le réchauffement estival modifie la structure du sol ce qui impacte les conduites et déclenche de nombreuses fuites. Les fuites concernent en moyenne et en grande majorité les branchements (90%) mais 10% relèvent des canalisations.

En 2023, un diagnostic de l'existant a mis en exergue la dégradation du service avec un retard avéré depuis les années précédentes. Pour améliorer la qualité du réseau et la prise en charge des fuites visibles et invisibles, la régie a défini un plan d'action dont les premiers résultats ont pu s'apprécier dès le second semestre.

Le plan fuite déployé en 2023 s'appuie sur les axes forts suivants :

- Enrichir le réseau de capteurs acoustiques de 250 supplémentaires plus performants car équipés de débitmètres, ce qui favorise un meilleur suivi grâce à une plus grande écoute du réseau, en particulier sur les zones de faible pression de débit d'eau.
- Améliorer le pilotage de la recherche de fuites en ajoutant 4 secteurs au réseau des 63 secteurs hydrauliques existant ce qui va affiner la connaissance du réseau en resserrant les périmètres d'investigation.
- Etoffer les équipes pour internaliser la prise en charge et améliorer la rapidité d'exécution et de traitement des fuites (de 2 par jour à 6 par jour)
- Procéder à des investissements en renouvellement de bouches à clés, de vannes défectueuses et de branchements pour éliminer progressivement les branchements fuyards.

Ce plan ambitieux s'accompagne aussi d'une mobilisation en matière de recherche et développement afin de déployer des dispositifs innovants d'écoute du réseau et une première collaboration a été initiée en ce sens en 2023 avec la société Leakmited. Cette start'up s'appuie sur l'intelligence artificielle pour produire des cartes de risques via un algorithme de machine learning et permettre d'orienter au mieux la recherche des fuites. Ce partenariat va se poursuivre en 2024 afin de faire baisser le débit de nuit sur certains secteurs problématiques.

Après un démarrage difficile, des résultats probants atteints fin 2023 : Seulement 30 fuites en attente au 31 décembre et 87% de réduction du stock de fuites sur les 4 derniers mois de l'année

La régie une entreprise publique reconnue par ses pairs

Dans les nombreux aux temps forts que la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole a porté en direct ou auxquels elle a participé, il convient de souligner la participation de la régie (Equipes et administrateurs) aux rencontres professionnelles des acteurs de l'eau pour leur permettre de présenter leur vision, leurs travaux et apporter leur parole d'expert : les 3èmes rencontres nationales de l'eau à Bordeaux (octobre 23), les 10 ans du réseau FEP (France eau publique), le congrès de l'Astee à Nice (juin 23), Cycleau Bordeaux (mars 23) ou encore l'IWA (International Water Association) « efficient 2023 »(septembre 23).

La Régie a su s'inscrire dans la dynamique de son réseau France Eau Publique et la FNCCR (fédération nationale des collectivités concédantes et régionales) en participant à des travaux nationaux mais pas seulement puisque la Régie a également été force de proposition en créant de nouveaux groupes de travail, en particulier autour de la prospective et la recherche.

Parce qu'il est important d'expliquer d'où vient l'eau du robinet, la Régie a choisi pour sa première campagne grand public, de territorialiser son message afin de permettre aux habitants de la Métropole de savoir que leur eau vient des nappes profondes. Au-delà de la prise de conscience de l'origine de l'eau du robinet, c'est aussi la volonté d'accompagner tout un chacun vers des pratiques plus écoresponsables dans son quotidien. Relayée via des affichages Tram sur la métropole, des abribus de certaines communes, des articles dans les magazines municipaux, dans le magazine de Bordeaux Métropole et sur les réseaux sociaux des collectivités, cette campagne s'est accompagnée de messages plus pédagogiques sur le site Internet de la Régie. #ProtègeTaNappe est un message structurant qui a vocation à s'installer dans le temps pour préparer, chaque année, les usagers à anticiper la période estivale et des situations possibles de stress hydrique.

Des travaux structurants sur les réseaux

Parmi les faits marquants, la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole a procédé au remplacement de la conduite d'eau potable de l'avenue du Chut à Mérignac : il s'agissait du premier chantier eau potable de la Régie. Ce chantier est intervenu en amont du réaménagement de la voirie. L'objectif était de remplacer et d'augmenter le diamètre de la conduite initialement en place pour répondre au développement du secteur. La conduite de diamètre 100 mm en fonte grise (1955) a ainsi été abandonnée et remplacée par une conduite de diamètre 250 mm en fonte ductile. Les travaux se sont déroulés du mois de juillet à mi-octobre 2023 (4 mois de chantier). Au total, 705 mètres linéaires ont été posés pour un montant de 800 k€HT.

Les travaux eaux pluviales et eaux usées sur l'avenue du Médoc ont démarré au cours du dernier trimestre 2023. Dans le cadre des grands projets de réaménagement de l'avenue du Médoc et du carrefour de Cantinolle à Eysines, Bordeaux Métropole a choisi de redimensionner, de renouveler et de réhabiliter les réseaux d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales), certains étant en limite de capacité et/ou en mauvais état. Les travaux vont ainsi permettre de passer d'un diamètre de 800 à 1 000 mm pour les eaux usées au niveau de l'entrée de la station d'épuration de Cantinolle. Le réseau d'eaux pluviales va quant à lui être réhabilité par chemisage aux endroits qui le nécessitent. La zone de travaux correspond à l'avenue du Médoc à Eysines sur toute sa longueur, soit de la station d'épuration de Cantinolle jusqu'à la sortie n°7 de la rocade (environ 3,7 km). Ce projet, d'un coût global de 11 M€ HT, durera 30 mois au total.

➤ Mesure de la performance du service

Les indicateurs du contrat d'objectifs se rapportent aux différents enjeux stratégiques définis et sont assortis d'objectifs à respecter. Pour atteindre ces objectifs, la Régie entreprend des actions préventives, des actions d'amélioration et toutes les évolutions structurelles nécessaires. Un bilan des principaux indicateurs du contrat d'objectifs est présenté ci-après.

Le taux de satisfaction est mesuré au moyen d'une enquête de satisfaction à froid portant sur au moins 600 abonnés. Pour l'année 2023, 82% des usagers se disent globalement satisfaits (61% satisfaits et 21% très satisfaits). L'enquête ayant été refondue lors du passage en Régie, une comparaison avec les résultats antérieurs obtenus sur la base d'un questionnaire et d'une méthodologie différents ne serait pas pertinente.

Le taux de réponses définitives aux demandes écrites des usagers dans un délai inférieur à 30 jours ouvrés a une valeur-cible fixée à 92%. Sur l'année 2023, le pourcentage de réponses définitives aux demandes écrites des usagers dans un délai inférieur à 30 jours ouvrés atteint 97,1 %. Soit un résultat équivalent à 2022 où il atteignait 97,2% dans un contexte également très mouvementé.

Les rendez-vous proposés aux usagers sollicitant le déplacement d'un agent sont fixés sur une plage horaire de 2h. Les agents ont pour objectif de respecter ces plages horaires. Cependant, en cas d'aléas l'agent prévient systématiquement le client et est contraint d'intervenir en dehors de la plage horaire définie. En 2023, l'objectif cible de 90% a été nettement dépassé (94,10 %), gage d'une très bonne qualité de service à l'utilisateur pour qui le respect de ces rendez-vous joue fortement sur la satisfaction globale vis-à-vis du service d'eau.

Le taux d'entrée en contact avec un conseiller en moins de 3 minutes a une valeur cible de 80%. Le passage en Régie avec des impacts forts sur la relation usagers et la facturation et les différentes sollicitations de la base clients (222 555 appels en 2023) ont entraîné une baisse de cet indicateur en 2023 par rapport à 2022. En 2023, ce taux est de 65% alors qu'il était de 78,4% en 2022.

En 2023, le taux de remontée des index était de 92,8% pour une valeur objectif de 95%. Cet indicateur permet de mesurer la performance du système de télérelève c'est-à-dire la remontée des index nécessaire pour délivrer les services alerte fuite et facturation au réel.

En 2023, une convention a été signée avec l'organisme du Fonds de Solidarité Logement prévoyant le versement d'un apport de 120 000 € afin de répondre aux attentes décrites dans le contrat d'objectifs sur le volet politique sociale de l'eau. Ce montant a bien été versé par la Régie.

Le rendement primaire en tenant compte des interconnexions a atteint une valeur de 97,78 %, soit au-dessus de la valeur du contrat d'objectifs fixée à 96%.

Le rendement du réseau de distribution de l'exercice 2023 s'établit à une valeur légèrement supérieure à celle de 2022 (80,99 % vs 80,84 %). Cette relative stagnation s'explique par la faible variation des volumes mis en distribution (- 1,1%), des ventes en gros (- 3,1%) et des volumes clientèle comptabilisés (-0,8%).

En 2023, seules 46,5% des fuites en domaine public ont été réparées dans des délais inférieurs à 72 heures (contre 90% prévu au contrat objectifs). Et 85,8% de ces fuites visibles ont été réparées sous un délai de 2 semaines (taux cible de 100% dans le contrat objectifs). Le délai moyen de réparation des fuites visibles sur branchement en domaine public est de 7,9 jours contre 1,7 jours prévus au contrat d'objectifs. En 2021, ce délai moyen était de 5 jours, en 2022, il était de 4 jours. Les ressources internes et externes dédiées à la réparation des fuites se sont progressivement étoffées en 2023 et plus significativement à compter de novembre 2023. Les effets de cette disposition ont porté leurs fruits depuis novembre 2023, mais cela n'a pas suffi à rattraper le retard enregistré jusque-là.

Le volume prélevé global des forages à l'Eocène (13 195 167 m³) est en légère baisse (-1,9 %) par rapport à l'année 2022 (13 453 840 m³). L'utilisation de cette ressource « régulatrice » dépend fortement de l'état des nappes et de la recharge. Malgré une pluviométrie exceptionnelle, essentiellement sur le dernier trimestre, le niveau très bas des nappes en début d'année a nécessité de recourir de manière importante à cette ressource déficitaire.

Le volume total des pertes (11 777 156 m³) est en baisse de 3% par rapport à 2022, ce qui équivaut à une économie des volumes perdus de plus de 420 000 m³. Ce gain se répartit équitablement entre le réseau de transport et le réseau de distribution. Il s'explique en partie par la baisse des volumes prélevés (-1%) et mis en distribution (-1%).

Le volume total prélevé dans les forages à l'Oligocène est en baisse par rapport à l'année 2022 de - 4,0 %. Après une forte augmentation de ce volume en 2022, notamment suite à la mise en place de tests liés à l'étude AGORA menée par le BRGM, il semble que ce volume se stabilise.

Toutes les données analytiques évoquées dans ce paragraphe proviennent exclusivement du contrôle réglementaire. L'ARS n'étant pas en mesure de nous fournir le bilan qualité eau 2023 à date, toutes les données sont non consolidées avec les chiffres ARS. Sur l'eau distribuée en 2023, le taux de conformité bactériologique sur le réseau de distribution est égal à 99,88 %.

Une analyse est hors norme, il s'agit de la présence d'E. Coli sur le point de service Robert Piqué à Villenave d'Ornon en juin 2023. Ce dépassement n'a pas été confirmé lors du prélèvement de confirmation. Et 7 prélèvements sont hors références de bactéries coliformes ou d'ASR sur les 1387 prélèvements effectués dans le cadre du contrôle réglementaire.

Concernant les analyses physico-chimiques, le taux de conformité sur le réseau de distribution est de 99,34%. 6 analyses hors normes ont été retrouvées sur les 1456 prélèvements. Il s'agit de 3 dépassements sur le paramètre plomb, 2 dépassements sur le paramètre nickel et enfin un dépassement sur le paramètre chlorite.

En 2023, l'eau produite et distribuée sur le territoire métropolitain reste donc de très bonne qualité.

Le montant annuel consacré au financement de la recherche-innovation a été de 126 902 € pour l'année 2023 avec un objectif établi à 200 000 euros par an. Une thèse CIFRE a démarré fin 2022. Cette étude a pour objectifs d'étudier les recompositions en temps réel du service public de l'eau potable à l'occasion de la création d'une Régie, de la décision à sa mise en œuvre. Tous les autres projets de recherche de la Régie ont dû d'abord être définis, le plus souvent en concertation avec différents acteurs, et ne démarreront pour beaucoup qu'en 2024, ce qui limite la somme des dépenses engagées en 2023. Il faut noter néanmoins des avancées structurantes, comme :

- La signature de la convention de partenariat avec le BRGM ;
- La participation au projet d'envergure nationale sur les « Dynamiques de consommation et Référentiels de l'Eau : des Pratiques des usagers aux transformations de services » (DReauP) pour mettre à jour le référentiel des consommations des usagers domestiques en instrumentant 500 foyers en France ;
- Le succès du projet BIOCAIRE, lauréat d'un appel à projets de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) portant sur la biosurveillance, en partenariat avec de nombreux acteurs scientifiques et avec Orléans Métropole.

A cela s'ajoutent 3 marchés publics de Recherche et Développement lancés à mi-année, l'un avec la société Leakmited dans le but de rechercher plus efficacement les fuites grâce à de l'intelligence artificielle, et deux avec le LyRE (centre de recherche et d'expertise de Suez) : une étude sociotechnique sur les consommations et usages de l'eau dans le secteur tertiaire public du quartier de Mériadeck et un modèle simulant le débit des sources afin de mieux prédire leur productivité. Ces études sont engagées mais ne seront finalisées qu'en 2024.

Le pourcentage de réseau en classe A (ouvrage dont l'incertitude maximale de localisation est inférieure ou égale à 40 cm et s'il est rigide, ou à 50 cm s'il est flexible) est de 7 %.

Le taux annuel de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,06 % (la valeur cible est un taux supérieur à 0,6 %). Cette difficulté à atteindre dès la première année de la Régie cet objectif ambitieux est due en particulier au démarrage différé au second semestre des marchés de travaux afférents.

Le taux moyen sur 5 ans de renouvellement des réseaux d'eau potable est 0,29 % (la valeur cible est un taux supérieur à 0,41 %).


Un plan de formation très dynamique a été mené en 2023 afin d'accompagner les collaborateurs en phase de démarrage de la Régie (culture managériale, réglementation marchés publics, problématiques environnementales, etc.). Ainsi 2,03 % du montant de la masse salariale a été consacré à la formation, dépassant l'objectif d'au moins 1 %.

La Régie a obtenu un score pour l'index d'égalité homme-femme de 92 au-delà de l'objectif (85) et supérieur de 17 points à l'obligation légale (75) notamment en raison d'un meilleur résultat concernant la parité pour les plus hautes rémunérations.

Le taux de gravité des accidents du travail de 0,1 en 2023, avec l'objectif d'un taux inférieur à 0,4, s'explique par des arrêts de travail de courte durée (dans le cadre d'accident du travail).

La Régie a totalisé un nombre moyen annuel de jours d'absence correspondant à l'objectif (inférieur à 7) notamment par une baisse de travail relatifs à des accident du travail.

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le 21/06/2024
ID : 033-895134674-20240619-20240204-DE



En phase de démarrage, la Régie n'a pas atteint l'objectif relatif au taux de fréquence des accidents du travail affectant le personnel (inférieur à 6) en présentant un taux de 9,86 en 2023.

II) Service de l'eau industrielle

Le service public de l'Eau Industrielle de Bordeaux Métropole a pour objet principal de délivrer aux abonnés industriels de la presqu'île d'Ambès une eau non potable destinée au seul usage industriel afin de limiter l'exploitation de la nappe de l'Eocène prioritairement réservée à un usage pour l'eau potable. Ce service peut également être utilisé par différents professionnels ou collectivités pour un usage de type strictement professionnel. Le service approvisionne des établissements industriels de la presqu'île d'Ambès, s'inscrivant ainsi dans les objectifs du SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) « Nappes profondes de Gironde » qui vise à réduire les prélèvements dans les unités de gestion déficitaires telle que la nappe de l'Eocène.

Pour l'année 2023, le volume prélevé en Garonne est de 1 057 561 m³ en hausse de 10,5 % par rapport à 2022. La production totale d'eau industrielle est de 817 948 m³ soit 11,5 % de baisse par rapport à 2022. La distribution totale d'eau industrielle est de 627 855 m³ soit 19,24 % de baisse par rapport à 2022. Le stock d'eau dans les lacs a été augmenté le 1^{er} semestre de l'année par anticipation à la période d'arrêt du fonctionnement de l'usine (de juillet à mi-novembre).

La consommation totale d'eau industrielle est de 585 628 m³ pour l'année 2023, soit une baisse de 39,7 % par rapport à 2022 (971 812 m³ en 2022).

L'usine a fonctionné du 13 janvier 2023 au 30 juin 2023, puis a été redémarrée du 13 novembre 2023 au 2 décembre 2023.

Le rendement hydraulique de l'usine de Saint Louis de Montferrand est de 77,3 %.

Le rendement moyen du réseau de distribution est de 93,3 % pour l'année 2023.

➤ Compte de résultat 2023 de l'eau industrielle

Le volet financier du rapport d'activités est présenté dans le rapport d'activités 2023 de la Régie, annexé à la présente délibération. Il est également restitué dans la délibération relative aux comptes financiers 2023.

III) Service public de l'assainissement non collectif (SPANC)

Créé en décembre 2005, le Service public de l'assainissement non collectif (SPANC) est chargé de contrôler les installations d'assainissement non collectif présentes sur le territoire métropolitain, d'apporter toutes les informations et les conseils nécessaires à ses usagers pour un bon fonctionnement de leurs installations, et de réaliser le diagnostic au moment des cessions immobilières. Il est également chargé de valider les projets d'installations à réaliser dans le cadre d'immeubles neufs construits en zones non desservies par l'assainissement collectif ou dans le cadre d'une réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif et d'en contrôler la conformité après travaux.

A fin 2023, le service comportait 3 216 installations (ou points de service). Durant l'année, un total de 231 contrôles a été réalisé : 54 contrôles de conception, 46 contrôles de réalisation, 131 contrôles de bon fonctionnement.

Le taux de contrôle périodique de bon fonctionnement est donc de 131 sur 3 216 soit 4,07%. Ce résultat est significativement inférieur à l'objectif de 10%.

Sur les contrôles de bon fonctionnement réalisés en 2023, plus de 80% étaient non conformes, ce qui reflète l'ampleur du travail à réaliser pour rénover les installations privées d'ANC de la métropole.

IV) Réalisation des prestations annexes au titre de l'assainissement collectif

➤ Chiffres clés et faits marquants de l'année 2023

L'année a présenté une pluviométrie particulièrement élevée avec 1 214 mm contre 903 mm en moyenne pour 1980-2022. 50% du total est intervenu lors des mois d'octobre à novembre, causant de nombreux dysfonctionnements sur les réseaux à travers la métropole. Les parties des réseaux plus sensibles aux intrusions d'eaux claires parasites ont connu des débordements et/ou engendré des impossibilités d'écoulement pour de nombreux usagers. Des difficultés d'écoulement ont en outre affecté le lac de Bordeaux et la Jallère, nécessitant des interventions d'ampleur afin d'atténuer les inondations affectant notamment des zones maraîchères.

En septembre, Bordeaux Métropole a inauguré une unité containerisée de réutilisation d'eaux usées traitées à la station d'épuration Cantinolle.

La Régie a conduit et animé les instances de suivi du délégataire, comprenant notamment le comité de pilotage du contrat de délégation de service public ; le suivi de la gouvernance du contrat avec les agents de la Régie et de la SABOM à fréquence mensuelle ; les revues mensuelles délégrant-délégataire, comprenant dans la majorité des cas une partie consacrée spécialement à une des communes de la Métropole. Des réunions trimestrielles thématiques (réseaux, usines, usagers) complètent ce dispositif d'échanges récurrents.

En 2023, 85 études ont été portées par la Régie dont 21 sont terminées. Elles ont permis de solutionner des dysfonctionnements hydrauliques, d'accompagner les aménagements de voirie, le développement du territoire, et de se projeter sur les aménagements nécessaires pour être conformes aux futures réglementations.

Parmi les études notables de l'année 2023, le schéma directeur eaux pluviales de Saint-Médard en Jalles a été réalisé. Il a nécessité une étude générale structurante en 2 phases : une phase diagnostic, puis une phase de propositions de scénarii permettant d'aboutir à un programme d'actions. Un travail préalable a consisté à faire un découpage des 29 bassins versants et une préparation cartographique des secteurs à inspecter. Au total 1 252 regards ont été inspectés. Pour les trois gros bassins versants à enjeux qui englobent le centre-ville, une campagne de mesure de débits a été réalisée en mai et juin 2023 avec l'installation de 6 appareils de mesure de débit et un pluviomètre au niveau du cimetière.

Au global, 43 opérations de travaux de canalisations ont été réalisées sur le territoire de la métropole sur les réseaux eaux usées et eaux pluviales ou le réseau unitaire : 535 ml de dévoiement, 1 986 ml d'extension, 1 951 ml de renouvellement en tranchée ouverte, et 2 733 ml de chemisage de réseaux, soit un total de 7 224 mètres linéaire de réseaux neufs ou réhabilités.

V) **Réalisation des prestations annexes au titre de la défense extérieure contre l'incendie (DECI)**

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le

ID : 033-895134674-20240619-20240204-DE



Conformément à l'article L.2225-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), lorsque l'approvisionnement des points d'eau de défense extérieure contre l'incendie fait appel à un réseau de transport ou de distribution d'eau, les investissements afférents demandés à la personne publique ou privée responsable de ce réseau sont pris en charge par le service public de défense extérieure contre l'incendie.

Le service dédié à la DECI au sein de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole assure le contrôle, le renouvellement, l'entretien ainsi que la création des poteaux incendie du territoire de Bordeaux Métropole.

Pour réaliser les prestations de travaux, la Régie s'appuie sur un marché à bon de commande de Bordeaux Métropole, en cours depuis le 1^{er} janvier 2022 pour une durée de quatre ans.

➤ Chiffres clés et faits marquants de l'année 2023

La Régie a contrôlé 425 Point d'Eau Incendie (PEI), dont 270 conformes, 65 non conformes (réseau et structure réseau) et 90 avec un autre statut (travaux en cours, PEI supprimés, Poteau Incendie / Bouche Incendie privés, etc.).

Au cours de l'année 2023, le service DECI a réalisé 807 essais hydrauliques de PEI.

Concernant les travaux et réparations réalisés par la Régie, 256 chantiers ont été menés à bien dont 141 chantiers de fonctionnement et 115 chantiers d'investissement

Le nombre de jours d'indisponibilité du parc PEI public est de 0,76 jour/PEI.

La résolution des défaillances liées au PEI sous 3 jours ouvrés est de 44,2% et celles liées au réseau sous 1 mois de 52,1%.

Le taux d'intervention pour fuite sur PEI réalisée sous 1 jour est de 87,0%.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil d'Administration de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1411-13, L1411-14, L1413-1 et L2224-5,

VU le contrat d'objectifs du service public de l'eau potable, de l'eau industrielle et du SPANC de Bordeaux Métropole sur le territoire couvert par la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole,

VU la convention pour la réalisation de prestations contribuant aux services publics de l'assainissement collectif et de la gestion des eaux pluviales urbaines

VU la convention cadre de mandat de maitrise d'ouvrage relatif aux études et investissement collectif des eaux usées et de la gestion des eaux pluviales urbaines

VU la convention pour la réalisation de prestations et mandat de maitrise d'ouvrage, contribuant aux activités annexes de la régie, en lien avec la défense extérieure contre l'incendie

VU le rapport annuel d'activité 2023 de la régie de l'Eau Bordeaux Métropole,

ENTENDU le rapport de présentation,

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le



ID : 033-895134674-20240619-20240204-DE


CONSIDERANT que le rapport d'activité 2023 doit être présenté à l'assemblée délibérante de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole.

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

Article 1 : de prendre acte du rapport annuel d'activité 2023, présenté en annexe 1,

Article 2 : d'autoriser le Directeur général à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et acté le 19 juin 2024.

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</p> <p>PUBLIÉ LE :</p>	<p>Pour expédition conforme,</p> <p>La Présidente,</p>  <p>Madame Sylvie Cassou-Schotte</p>
--	---